

3

La douzième Conférence ministérielle en bref

La douzième Conférence ministérielle s'est tenue du 12 au 17 juin 2022 au siège de l'OMC, à Genève. Elle devait initialement se tenir en décembre 2021 mais a été reportée en raison de la pandémie.

Le Président de la Conférence, M. Timur Suleimenov, Chef de cabinet adjoint du Président du Kazakhstan, marque d'un coup de marteau l'adoption de l'« ensemble de résultats de Genève » lors de la cérémonie de clôture.





La douzième Conférence ministérielle en bref

L'« ensemble de résultats de Genève »

L'ensemble de résultats adopté par les Membres de l'OMC comprend :

- un document final (couvrant la réforme de l'OMC et d'autres questions)
- une série d'initiatives comprenant :
 - une Déclaration ministérielle sur la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19 et la préparation aux pandémies futures
 - une Décision ministérielle sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)
 - un Accord sur les subventions à la pêche.
 - une Déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire
 - une Décision ministérielle sur l'exemption des prohibitions ou restrictions à l'exportation pour les achats de produits alimentaires du Programme alimentaire mondial (PAM)
 - une Décision sur le moratoire et le Programme de travail sur le commerce électronique

En outre, les Ministres ont adopté des décisions sur le Programme de travail sur les petites économies et sur les plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC, ainsi qu'une Déclaration relative aux questions sanitaires et phytosanitaires pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC : Relever les défis SPS du monde moderne.

La douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12) s'est achevée avec succès le 17 juin par un accord sur une série de décisions sans précédent concernant les subventions à la pêche, la réponse de l'OMC à la COVID-19, la sécurité alimentaire, le commerce électronique, la réforme de l'Organisation et d'autres sujets. La Conférence devait initialement se tenir en décembre 2021 mais a été reportée en raison de la COVID-19.

« L'ensemble d'accords que vous avez conclus va changer la vie des populations du monde entier. Ces résultats montrent que l'OMC est, de fait, capable de répondre aux urgences de notre époque », a déclaré la Directrice générale Ngozi Okonjo-Iweala lors de la cérémonie de clôture.

« Ils prouvent au monde que les Membres de l'OMC peuvent s'entendre, au-delà des clivages géopolitiques, pour remédier aux problèmes concernant le patrimoine commun de l'humanité et pour renforcer et redynamiser cette institution. Grâce à eux, nous avons bon espoir que la concurrence stratégique puisse coexister avec le développement de la coopération stratégique », a-t-elle ajouté.

L'« ensemble de résultats de Genève » – en bref

L'ensemble d'accords historique conclus à la douzième Conférence ministérielle est l'aboutissement des efforts déployés par les Membres de l'OMC pour apporter des réponses commerciales concrètes aux défis importants auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Les résultats obtenus sur les subventions à la pêche, la réponse de l'OMC à la pandémie, l'insécurité alimentaire, le commerce électronique et d'autres questions montrent que le système commercial multilatéral peut relever certains des défis les plus pressants de notre époque.




Subventions à la pêche

Les Membres de l'OMC ont conclu un Accord sur les subventions à la pêche qui établit de nouvelles règles mondiales visant à réduire les subventions préjudiciables et à protéger les stocks mondiaux de poissons tout en tenant compte des besoins des pêcheurs des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA). Il s'agit du premier Accord de l'OMC à placer la durabilité environnementale au centre de ses préoccupations. Les subventions à la pêche – estimées entre 14 et 54 milliards d'USD par an à l'échelle mondiale – permettent à de nombreuses flottes de pêche d'opérer plus longtemps et plus loin en mer, au détriment de la vie marine.

«L'Accord interdit d'accorder un soutien à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Il interdit aussi le soutien à la pêche de stocks surexploités. En outre, il constitue un premier pas important vers la réduction des subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche en mettant un terme aux subventions à la pêche en haute mer non réglementée», a déclaré la DG Okonjo-Iweala aux Membres à la séance de clôture de la CM12, en notant l'impact positif pour 260 millions de personnes qui dépendent de la pêche marine pour leur subsistance.

En outre, les pays en développement et PMA Membres devraient bénéficier des dispositions de l'Accord qui les concernent spécifiquement, ainsi que de l'assistance technique et du renforcement des capacités qui seront fournis par le biais du Mécanisme de financement sur la pêche de l'OMC. Le Groupe de négociation sur les règles de l'OMC a été chargé par les Membres de poursuivre les négociations afin de réduire davantage certaines subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche. L'Accord entrera en vigueur dès qu'il aura été ratifié par les deux tiers des Membres.



Le Président des négociations sur les subventions à la pêche, l'Ambassadeur Santiago Wills (Colombie), rend compte des négociations finales qui ont abouti à la conclusion de l'Accord sur les subventions à la pêche.

Réponse de l'OMC à la pandémie, y compris dans le domaine de la PI

En réponse à l'impact continu de la COVID-19, les Membres ont adopté une Déclaration ministérielle sur la réponse de l'OMC à la pandémie actuelle et aux pandémies futures. Elle comprend une dérogation à certaines exigences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) concernant l'utilisation de licences obligatoires pour produire des vaccins contre la COVID-19.

La DG Okonjo-Iweala a dit que ces décisions «rendraient plus prévisible l'accès aux fournitures et composants médicaux au cours de cette pandémie et lors de la prochaine». Le compromis relatif à la dérogation à l'Accord sur les ADPIC contribuera aux efforts faits actuellement pour déconcentrer et diversifier la capacité de fabrication de vaccins, de façon à ce que lorsqu'une crise survient dans une région, d'autres ne se retrouvent pas sans approvisionnement», a-t-elle ajouté.

La Déclaration invite les organes compétents de l'OMC à poursuivre ou à engager des travaux sur les enseignements tirés et les défis rencontrés lors de la pandémie de COVID-19. L'accent devra notamment être mis sur les restrictions à l'exportation, la sécurité alimentaire, la propriété intellectuelle, la coopération en matière de réglementation, les services, la classification tarifaire, le transfert de technologie, la facilitation des échanges et la transparence. Un bilan annuel sera dressé par le Conseil général jusqu'à la fin de l'année 2024.

Parallèlement, la Décision ministérielle relative à l'Accord sur les ADPIC offre aux Membres une plate-forme pour travailler ensemble à la diversification des capacités de production de vaccins. Les Membres disposeront d'une plus grande marge de manœuvre pour prendre des mesures directes au cours des cinq prochaines années afin de passer outre



l'effet exclusif des brevets par le biais d'une dérogation ciblée qui répond à des problèmes spécifiques identifiés pendant la pandémie, en particulier pour faciliter et rationaliser les exportations de vaccins. Les Membres ont aussi une meilleure idée des options qui s'offrent à eux pour répondre à la pandémie, y compris un éventail de mesures applicables en situation d'urgence.

Ce résultat ouvre aussi la voie à un soutien technique de la part de l'OMS, de l'OMPI, de l'OMC et d'autres organismes afin d'utiliser pleinement et efficacement toutes les options. Les Membres sont également convenus que, au plus tard en décembre 2022, ils décideront s'il convient d'étendre la dérogation à la production et à la fourniture d'outils de diagnostic et de traitements contre la COVID-19.

Bien que tous les pays en développement Membres puissent bénéficier de cette décision, ceux qui disposent de capacités de fabrication de vaccins contre la COVID-19 sont encouragés à ne pas y participer.

Insécurité alimentaire

L'ensemble de résultats de la CM12 sur l'agriculture comprend une Déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire et une Décision ministérielle sur l'exemption des prohibitions ou restrictions à l'exportation pour les achats de produits alimentaires du Programme alimentaire mondial (PAM). Ces deux textes répondent aux demandes de la communauté internationale qui souhaite que les Membres de l'OMC prennent des mesures immédiates pour faire face aux pénuries alimentaires et à la flambée des prix des denrées alimentaires et faire en sorte que les plus vulnérables puissent accéder à l'aide alimentaire d'urgence.

La Déclaration souligne le ferme engagement des Membres de l'OMC à prendre des dispositions concrètes pour faciliter les échanges, qui jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale, et pour améliorer le fonctionnement

Les membres de l'OMC applaudissent l'adoption de l'Ensemble de résultats de Genève.

et la résilience des marchés alimentaires mondiaux. Elle réaffirme aussi l'importance de ne pas imposer de prohibitions ou de restrictions à l'exportation dans le cadre du commerce des produits agroalimentaires d'une manière incompatible avec les règles de l'OMC.

La Décision relative au PAM a été saluée par le Directeur exécutif de ce programme, David Beasley: « Cette exemption humanitaire ... garantit que les secours essentiels parviennent aux personnes les plus vulnérables. » La DG Okonjo-Iweala a déclaré que la Décision aiderait le PAM à « faire son difficile travail consistant à nourrir des millions de personnes » souffrant de faim aiguë.

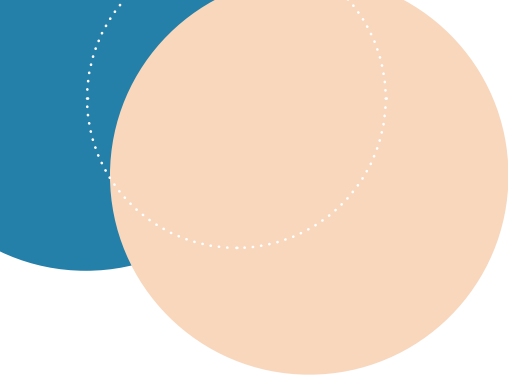
Programme de travail et moratoire sur le commerce électronique

Dans le cadre de leur Décision ministérielle relative au Programme de travail sur le commerce électronique, les Membres de l'OMC sont convenus de maintenir leur pratique actuelle consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques et d'intensifier leurs discussions sur ce sujet. Le moratoire restera en vigueur jusqu'à la CM13 qui doit se tenir à la fin de 2023, ou jusqu'au 31 mars 2024 si la CM13 devait être reportée au-delà de cette date.

La DG Okonjo-Iweala a salué cette décision, notant que le moratoire, qui a été renouvelé à chaque Conférence ministérielle depuis son adoption en 1998, contribuerait à préserver l'environnement favorable que l'OMC offre à l'économie numérique mondiale et aux millions d'entreprises et d'emplois qui en dépendent.



Le Président du Conseil général, Didier Chambovey (Suisse).



Réforme de l'OMC

Les Membres de l'OMC sont convenus d'entreprendre un examen complet des fonctions de l'OMC afin de s'assurer que l'Organisation est en mesure de répondre plus efficacement aux défis auxquels est confronté le système commercial multilatéral. La DG Okonjo-Iweala a déclaré que cette décision reflétait « la reconnaissance générale du fait que les fonctions essentielles de l'OMC devaient être actualisées et améliorées ».

Dans le document final de la CM12 adopté le 17 juin, les Ministres ont engagé les Membres à œuvrer à la réforme de l'Organisation afin d'améliorer toutes ses fonctions par le biais d'un processus ouvert, transparent et inclusif. L'examen sera effectué par l'intermédiaire du Conseil général de l'OMC et de ses organes subsidiaires, dans le but de soumettre d'éventuelles propositions de réforme à la CM13. Auparavant, les Membres ont soumis des propositions sur des questions telles que l'amélioration de la transparence des mesures commerciales des gouvernements, la révision du traitement spécial accordé aux pays en développement et la redynamisation de la fonction de négociation de l'OMC.

Les Ministres sont aussi convenus d'engager des discussions sur la manière de répondre aux préoccupations liées au système de règlement des différends de l'OMC, en vue d'assurer un système pleinement opérationnel d'ici à 2024.



Réjouissance autour de la conclusion réussie de la CM12.

Le Bureau de la DG se félicite du succès de la CM12.

Autres décisions

Les Ministres ont adopté une déclaration relative aux questions sanitaires et phytosanitaires (SPS) visant à relever les défis pouvant avoir une incidence notable sur les échanges internationaux de produits alimentaires, d'animaux et de végétaux. La déclaration en question engage les Membres de l'OMC à lancer un programme de travail pour identifier les nouveaux problèmes qui se posent dans la mise en œuvre de l'Accord SPS de l'OMC et améliorer ainsi la façon dont l'Accord est appliqué.

Les Ministres ont aussi adopté une décision réaffirmant l'engagement des Membres envers le Programme de travail de l'OMC sur les petites économies, qui vise à relever les défis particuliers auxquels ces économies sont confrontées. Une autre décision prolonge le moratoire sur les plaintes « en situation de non-violation ou motivées par une autre situation » dans le domaine des ADPIC, qui traite des situations dans lesquelles un gouvernement peut se plaindre d'avoir été privé d'un avantage attendu en raison de l'action d'un autre gouvernement, même si aucun accord n'a été violé.

Comment la Conférence a été organisée

La CM12 s'est tenue au siège de l'OMC, à Genève (Suisse), du 12 au 17 juin 2022. Coorganisée par le Kazakhstan, la Conférence a été présidée par Timur Suleimenov, premier Chef de cabinet adjoint du Président du Kazakhstan. Elle devait initialement avoir lieu à Nour-Soultan (Kazakhstan) en juin 2020, mais a été reportée en raison de la COVID-19.

Dans ses observations finales, M. Suleimenov a déclaré aux Membres : « Cette semaine, vous avez tous contribué à l'obtention de résultats qui semblaient hors d'atteinte. Nous avons tous participé à des conversations franches et parfois très difficiles. Nous n'avons peut-être pas concrétisé tous les objectifs que nous nous étions fixés, mais nous avons produit des résultats, et nous devrions tous en être fiers ».